animal société aliment

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION ANIMAL-SOCIETE-ALIMENT (ASA) du mercredi 8 février 2023

Le mercredi 8 février 2023, à 9h30, l'Assemblée générale ordinaire de l'association Animal-Société-Aliment (ASA), régulièrement convoquée, s'est réunie en visio-conférence, sous la conduite de Michel MAS, président en exercice.

9 membres étaient présents. 27 pouvoirs vérifiés valides sont parvenus au secrétariat de l'association (1 pouvoir reçu invalide).

Une première Assemblée générale ordinaire avait été convoquée le mercredi 25 janvier 2023 à 9h30. Le bureau a constaté l'absence de quorum, en a dressé le procès-verbal. Cette nouvelle assemblée générale ordinaire se réunit sans exigence de quorum, conformément à l'article 11 des statuts.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 9 février 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 9 février 2022 a été diffusé à tous les membres de l'association. Il est disponible sur le site Internet de l'ASA https://association.asa-spv.fr .

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du mercredi 9 février 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINT 2 : Rapport moral 2022

M. MAS, président de l'ASA, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Le contexte social actuel a malheureusement contraint cette Assemblée générale à se tenir en visio-conférence. Des remerciements sont adressés aux membres connectés ainsi qu'aux membres absents, mais qui se sont manifestés par l'envoi d'un pouvoir. Au total, ce sont 28 pouvoirs qui ont été reçus (dont 1 non valide).
Une absence de quorum lors de la première convocation de l'Assemblée générale le 25 janvier 2022 a conduit à la convocation d'une seconde Assemblée générale ce jour, pour laquelle aucune obligation de quorum n'est requise. Au total 276 adhérents sont répertoriés : 22 adhérents individuels et 254 adhérents « personnes morales ».

Tél : +33 (0) 1 56 29 36 30 / Fax : +33 (0) 9 61 24 33 81 – courriel : asa-spv@wanadoo.fr
Association Interdisciplinaire pour la Santé Publique en rapport avec les animaux et leurs productions
Adresse postale : Bât. Jean Girard, Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort, 7 avenue du Général de Gaulle, 94704 Maisons-Alfort cedex
Site internet : https://association.asa-spv.fr

Constats :

Année	Cotisants individuels	Cotisants « personnes morales »
2018	39	246 (dont 53/51 ADILVA et 16 belges)
2019	36	238 (dont 52/52 ADILVA et 16 belges)
2020	32	243 (dont 50/48 ADILVA et 14 belges)
2021	25	244 (dont 49/46 ADILVA et 14 belges)
2022	22	254 (dont 46/43 ADILVA et 14 belges)

Les chiffres donnés pour l'ADILVA correspondent aux laboratoires participant au RAEMA mais qui ne paient pas de cotisation individuelle.

Malgré le dynamisme de notre équipe, bénévoles et salariés, qui s'est beaucoup investie pour accroitre la visibilité de l'ASA sur le web, cela fait plusieurs années que le nombre d'adhérents « Personnes physiques » diminue. Nous sommes, en effet, passés de 25 en 2021 à 22 en 2022.

Et pourtant :

- ***Nous communiquons grâce au site internet de l'association :*** il est rappelé que le bureau de l'association avait décidé courant 2018 de confier à Eloïse RIOUALL la responsabilité de la maintenance de notre site internet, dans le cadre de sa fonction de responsable informatique de notre association.

Nous souhaitons dans les mois à venir procéder à une refonte, de notre site et dans cet objectif, le bureau de l'ASA a décidé de réactiver son comité éditorial afin de mener à bien ce projet et attirer de nouveaux visiteurs.

Ce travail avance. Une première étape de création de la charte graphique du site a déjà été réalisée.

Merci à Eloïse RIOUALL et aux membres de l'équipe "Comité éditorial du site internet" pour leur travail.

- Toujours dans l'objectif d'améliorer notre communication avec nos adhérents participant au RAEMA, un accès participant a été créé sur le site internet de l'association. C'est à la suite de l'enquête de satisfaction que l'ASA a réalisée en 2018 auprès des utilisateurs du RAEMA, que le Conseil d'administration de l'ASA a décidé de créer cet accès.

Il est précisé qu'un nouveau questionnaire de satisfaction va bientôt être mis en ligne

A cette occasion, il est signalé qu'ASAP, le nouveau programme de gestion de l'ASA est opérationnel depuis juin 2020. Il est maintenant hébergé en Suisse, par la société AJAR. Il est également depuis deux ans, sécurisé et joignable à l'adresse https://association.asa-spv.fr.

Il est bien sûr conforme aux exigences de la réglementation RGPD. *(Règlement Général de Protection des Données)*

- **Par ailleurs, nous soutenons notre personnel et certains de nos membres** parmi les plus actifs, à participer à des colloques nationaux et internationaux pour communiquer sur leurs travaux et représenter l'ASA.

Malheureusement, la crise Covid n'a pas permis à Leïla ALI MANDJEE de se déplacer pour participer au 10ème Workshop sur les essais d'aptitude en chimie analytique, microbiologie et médecine qui devait être organisé à Windsor en 2022, puis de nouveau annulé. Il est tout de même prévu que ce colloque se tienne du 25 au 28 septembre 2023 et nous souhaitons bien sûr que l'ASA puisse y participer.

Toutefois, les 13 et 14 octobre 2022, se sont déroulées, à Bourges, les Rencontres Nationales de la Santé Publique Vétérinaire. A cette occasion, l'ADILVA a organisé une journée scientifique autour de plusieurs sessions : « Sécurité sanitaire des aliments », « One health » et « Santé animale ».

L'ASA a été invitée à ces rencontres et a proposé deux présentations. Une première présentation, réalisée par Michel MAS, portait sur le logiciel AsaDia.

Une seconde présentation a été réalisée par Leïla ALI MANDJEE et portait sur le RAEMA, et plus précisément sur l'intérêt et l'utilisation des données fournies dans le cadre des Comparaisons Inter-Laboratoires.

- Nous attribuons des bourses pour financer dans le cadre d'une convention avec un établissement d'enseignement supérieur, des travaux d'élèves sur des thématiques de santé publique.

> **-** Nous avions proposé en 2017 de financer une thèse d'exercice vétérinaire avec un sujet sur la médiation animale, dans le cadre de la convention ASA/Vetagro-sup. Vetagro-Sup nous avait proposé un sujet et des candidates en 2018.
>
> Les coûts associés à ce travail s'élevaient à environ 4 000 € mais faute à Vetagro-sup de nous avoir transmis les documents nécessaires au remboursement de cette somme, nous n'avons pas encore pu solder ce projet.
>
> - En 2021, l'Anses et l'ENVT nous ont sollicités pour contribuer au financement de deux thèses d'exercice vétérinaires en microbiologie alimentaire sur la thématique des méthodes alternatives de détection de *Listeria monocytogenes* dans les aliments et les produits de l'environnement. L'ASA a contribué, dans le cadre de ce projet, à la prise en charge des déplacements des étudiants pour leur permettre de participer à plusieurs colloques sur cette thématique (colloque à Porto, déplacement à Boulogne).

- Nous encourageons également notre personnel technique à participer à des groupes d'experts, notamment dans le domaine de l'accréditation des laboratoires. C'est le cas de Leïla ALI MANDJEE qui est qualifiée en tant qu'auditrice technique (depuis août 2017) et statistique (depuis novembre 2018) pour le Cofrac sur le référentiel ISO 17043 (Exigences générales concernant les essais d'aptitude). Dans ce cadre, elle a réalisé deux évaluations en 2022.

- Nous éditons en moyenne, deux exemplaires par an de notre revue ASA contact que nous diffusons par voie électronique.

Je profite de l'occasion pour saluer comme chaque année l'efficacité du comité de rédaction d'ASA contact et notamment son rédacteur en chef Gilles QUINET, secondé depuis quatre ans bientôt par Brigitte ENRIQUEZ.

L'intégration des articles à la revue et leur mise en forme sont réalisées par Eloïse RIOUALL.

Merci à tous pour ce travail remarquable.

Merci également à tous les contributeurs, rédacteurs, relecteurs et informaticiens dont les articles amènent nos adhérents à télécharger chaque numéro de la revue après avoir été avertis par courriel de sa mise en ligne.
Je vous signale que le numéro 55 de notre revue est disponible sur notre site et je vous en souhaite une bonne lecture.

- Nous avons référencé l'ASA dans le calendrier de l'EPTIS (European proficiency testing information system)

En tant qu'organisateur de Comparaison Inter-Laboratoires, l'ASA est référencée sur le site de l'EPTIS. Depuis trois ans, EPTIS a mis en place un calendrier répertoriant les Essais Inter-Laboratoires à venir. La parution dans ce calendrier se fait à la demande de l'organisateur pour un montant de 80 € par campagne. Depuis 2018, l'ASA fait paraître ses campagnes annuelles RAEMA Poudre et RAEMA Gel. Cela avait notamment eu un impact sur la fréquence de consultation de notre page.

Au vu de ces résultats, nous avons proposé en Conseil d'administration que l'ensemble des 4 campagnes RAEMA Poudre/Gel 2023 puisse figurer dans le calendrier EPTIS pour un coût total de 80 x 4 = 320 € HT.

- Plan de communication

Leïla ALI MANDJEE, a suivi en septembre 2019, une formation consacrée à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de communication.
Elle a depuis, avec son équipe rédigé un plan de communication qui a notamment servi de base à la refonte de notre site internet. L'objectif étant de tout mettre en œuvre afin que nos adhérents et les participants au RAEMA puissent bénéficier de prestations de qualité en toute confiance.

Nous restons en effet, à l'écoute des laboratoires afin d'adapter nos prestations à leurs besoins et cela, grâce notamment à nos activités de R&D.

D'où les "signatures de notre plan communication que vous retrouverez sur le site internet de l'ASA : ***"Le RAEMA, une évaluation en toute confiance"*** et ***"S'adapter aux besoins des laboratoires et avancer ».***

LE RAEMA

Le Réseau d'Analyses et d'Echanges en Microbiologie des Aliments en est à sa 37 ème année d'existence.

En 2022, ont été menées à bien les campagnes 74 (7 mars 2022 – 348 participants), 74A (9 mai 2022 – 145 participants), 75 (3 octobre 2022 -341 participants) et 75A (5 décembre 2022 – 145 participants), sans incident notable.

Le nombre de laboratoires participant aux essais RAEMA est resté stable. L'ASA réagit en diversifiant son offre de service : vous constaterez lors de la présentation du rapport financier une relative stabilité des recettes. Cette stabilité est, tout de même, à pondérer en raison du double paiement de l'ADILVA en 2021.

L'ASA a été évaluée par le COFRAC le 5 octobre 2022 pour une évaluation de **surveillance** de l'organisation du RAEMA à la suite de laquelle notre laboratoire s'est vu confirmer son accréditation initiale. Après une journée d'évaluation, deux fiches d'écart non critiques ont été rédigées.

D'autres flores sont toujours à l'étude afin de diversifier l'offre et prendre en compte les demandes qui sont apparues dans les réponses au questionnaire de satisfaction (*Campylobacter, Listeria* autre que *monocytogenes* et *Salmonella atypiqu*es, …)

Le RAEMA a réuni, le 13 décembre 2022, le groupe consultatif. Il est composé de membres des deux associations initiatrices (ASA et ADILVA) de représentants de laboratoires de l'industrie Agro-Alimentaire (Philippe Rossignol / groupe LDC) et d'experts invités en fonction des besoins du Réseau. Le compte rendu de cette réunion est archivé et disponible.

Pour information, une convention actualisée a été signée en 2022 avec l'ADILVA. Elle prévoit au moins une réunion annuelle pour examiner sa bonne mise en œuvre et réactualiser, si nécessaire, son annexe financière. Cette réunion est programmée le lundi 20 février prochain.

Le pilotage en temps réel du RAEMA est assuré par le Comité permanent, qui rassemble toutes les fonctions du Réseau (coordination, qualité, technique et statistique, administration, informatique). Il s'est réuni 15 fois au cours de l'année 2022 (pour mémoire, il s'était réuni 14 fois en 2021) : les 11 janvier, 2 février, 3 mars, 28 mars, 20 avril, 20 mai, 22 juin, 8 juillet, 27 juillet, 18 août, 9 septembre, 30 septembre, 20 octobre, 17 novembre et le 13 décembre 2022.

Au cours de ces réunions, le Comité permanent passe en revue les nombreux retours d'information des clients, en évalue la portée et les conséquences, et en extrait des axes d'amélioration. Tous les retours sont enregistrés dans une base de données afin de faciliter leur exploitation. Le comité permanent prévoit et valide les documents qualité.

Nous adressons, comme chaque année, nos remerciements à notre responsable technique et statistique Leïla ALI MANDJEE, qui assure seule depuis 2020, à la suite du départ de Jean-Christophe AUGUSTIN, la responsabilité du réseau et le traitement des retours d'informations.

Des remerciements sont également adressés à Vincent CARLIER, le coordinateur du RAEMA pour son appui scientifique nécessaire au bon fonctionnement de notre CIL.

Merci aussi, à la totalité de l'équipe de l'ASA qui a su mener à bien les différentes campagnes du RAEMA en 2022 malgré les contraintes liées à la crise sanitaire et un effectif réduit à trois personnes depuis le départ à la retraite de Ghislaine SERVEAUX. Par son implication et sa polyvalence, notre équipe a su organiser son planning de travail pour permettre à l'ASA d'offrir un service identique à ses laboratoires adhérents. Encore bravo ....

Je profite de cette Assemblée Générale pour remercier, tous ceux qui viennent très fidèlement aider notre équipe le jour de la fabrication et de l'envoi.

Rappelons que depuis 2016, Eloïse RIOUALL est inscrite dans le tableau d'habilitation au sein du laboratoire, comme suppléante de notre responsable qualité Martine CARLIER. A noter qu'elle assure également depuis deux ans la gestion informatique de l'ASA et donc du RAEMA.

La compétence avec laquelle elle a su mener à bien cette mission a conduit le bureau à proposer au Conseil d'administration, de la nommer depuis juin 2022, responsable informatique de l'ASA après avoir été la suppléante de Claude GRANDMONTAGNE sur cette mission technique. Nous les remercions sincèrement pour leur travail.

Les tarifs de l'ASA

Comme chaque année, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les tarifs à appliquer aux diverses prestations du RAEMA, selon la proposition du Bureau validée par le Conseil d'administration le 15 juin 2022.

Un rappel sur la méthode de calcul des tarifs de l'ASA : Nous avions voté lors de l'assemblée générale 2019 la décision d'avancer la publication des tarifs du RAEMA de la date du Conseil d'administration de décembre à celle du Conseil d'administration de juin en continuant à respecter, lors de la détermination de ces tarifs, les engagements que nous avions déjà votés lors de nos précédentes Assemblées générales, à savoir :

- pas plus d'un euro d'augmentation pour la cotisation à l'ASA,
- pas plus de deux fois l'inflation pour les autres produits de l'ASA.

Pour 2023, le bureau de l'association s'est appuyé sur l'étude menée par notre équipe. Une hausse des prix pratiqués par nos fournisseurs a été constatée. Le Conseil d'administration de l'ASA a validé la proposition du bureau d'appliquer une augmentation de 9% sur les tarifs 2022, afin de tenir compte de cette hausse, bien que le taux d'inflation se situe autour de 5.2%.

Nous vous proposerons donc de voter ces tarifs, après la présentation par nos trésoriers du bilan financier de notre association.
Vous les retrouverez, reportés en détail, dans le Procès-verbal de cette Assemblée Générale.

Par ailleurs et pour mémoire, lors de notre assemblée générale 2020, nous avions décidé de déterminer les dates des différentes campagnes du RAEMA au Conseil d'administration de juin pour les communiquer aux participants en septembre.
Nous les avons votées lors du Conseil d'administration de juin 2022 et nous soumettrons au vote du prochain Conseil d'administration de juin 2023, celles de 2024. Vous pourrez les retrouver sur le site de l'ASA dans l'onglet RAEMA.

Toutefois, cette année est particulière compte tenu de l'organisation du déménagement de notre laboratoire vers le nouveau site de ROMILLÉ en Bretagne. Ce déménagement est pour l'instant encore prévu à la fin de l'été ou au début de l'automne 2023.
Afin de l'organiser au mieux et sans impact important pour les participants au RAEMA, nous les avons déjà prévenus qu'il est fortement probable que nous soyons dans l'obligation de déplacer la date de l'envoi des échantillons du RAEMA Poudre d'automne.

ASADIA

ASADIA est un logiciel de gestion de photographie de lésions observées dans les abattoirs d'animaux de boucherie et de charcuterie.

Le projet ASADIA 1 a été initié en 2001 (21 ans, déjà), puis revu et augmenté en 2013 sous la forme du DVD-Rom ASADIA 2 ou de la clé USB ASADIA 2 et enfin depuis quatre ans, accessible par le web dans sa version ASADIA 3 traduite en anglais et en russe.

Le groupe de travail chargé de la conception et de la maintenance de la base de données ASADIA, comprend des enseignants des 4 Ecoles vétérinaires françaises , de l'ENSV, de l'INFOMA, de la Direction générale de l'Alimentation, de nos collègues enseignants belges de l'Université de Liège, d'un collègue algérien de l'université de Constantine et d'experts de l'ASA, (dont Pierre TASSIN, Jean-Marie GOURREAU, qui nous a malheureusement quitté au printemps 2022, Michèle CHEVALIER, Xavier MAUGEY, Claude GRANDMONTAGNE, Ahmed KECHAD, Michel MAS).

En 2019, le groupe de travail ASADIA avait commencé à développer un module permettant d'utiliser ASADIA en auto-formation. Claude GRANDMONTAGNE a développé l'architecture de ce nouveau module qui est destiné à construire des quiz qui pourront être utilisés pour l'auto-formation des utilisateurs (inspecteurs et étudiants des ENV) au diagnostic anatomo-pathologique des lésions d'abattoirs d'animaux de boucherie.
Malheureusement en 2021, aucune réunion plénière en présentiel n'a pu être tenue, la faute à la COVID. Toutefois, en 2022 après un début d'année difficile où nous avons tout de même pu réunir 4 fois le groupe ASADIA enseignants et 2 fois le groupe ASADIA DGAL ; nous avons pu **enfin** nous retrouver en séance plénière sur notre site Alforien le 6 décembre 2022.

Le projet "Questionnaires" avance bien : 47 questionnaires ont été créés par les enseignants et 12 par le groupe DGAL. Ils sont revus régulièrement par les groupes de travail. Une fois validés, ils sont mis en ligne sur la plateforme logicielle ASADIA.

Pour de plus amples renseignements sur ASADIA et sur son utilisation sur le terrain, un excellent article de Claude GRANDMONTAGNE figure dans la lettre AsaContact N° 55.

Par ailleurs, il est rappelé que fin 2019 une convention financière a été signée (il s'agit d'une convention-cadre) entre l'ASA et la DGAL, relative au "*Soutien de la DGAL à la maintenance et à la diffusion de la version web d'ASADIA III et de ses deux composantes ASADIA Animaux de boucherie et ASADIA Gibier"*. Par cette convention le Ministère en charge de l'agriculture s'engage à verser à l'ASA une somme de 90 000 € sur trois ans, en trois versements annuels de 30 000 €.

Une nouvelle convention triennale aux mêmes conditions et pour les trois années à venir est en cours de signature à la DGAL.

Le projet ASADIA Gibier

- Il a démarré en 2019. La DGAL a lancé un appel d'offres auquel nous avons répondu. Notre proposition a été retenue et nous avons fourni, comme prévu, en juillet 2019 un premier pilote pour cette base de données construite sur un modèle identique à celui d'ASADIA "Abattoirs d'animaux de boucherie".
Depuis 2020, ce projet est intégré à la convention DGAl /ASA.

- Plusieurs réunions délocalisées de ce groupe de travail à Lyon ont permis d'enrichir la base iconographique d'ASADIA GIBIER et d'en documenter les photos nouvellement intégrées.

A l'occasion de cette Assemblée générale, un grand merci est adressé à Claude GRANDMONTAGNE pour son travail de conception et de programmation du logiciel phare de l'ASA.

Autres projets ASADIA

Pour terminer cette présentation du projet ASADIA, il est rappelé que l'ASA a signé en 2021 un accord de mise à disposition d'ASADIA avec l'université vétérinaire de Nottingham. Nous comptons bien pouvoir pérenniser cet accord dans les années à venir et établir avec cette université un partenariat afin de corriger la version anglaise du logiciel avec l'aide de relecteurs anglophones.

Le logiciel est utilisé à Edimbourg depuis trois ans, sans aucune contrepartie financière. Il est prévu que ce système soit revu.

L'ASA a également été contactée début 2021, par une université vétérinaire finlandaise qui souhaitait utiliser ASADIA. Le projet a abouti et ils utilisent depuis le logiciel pour la formation de leurs étudiants.

Par ailleurs, des négociations sont en cours, pilotées par notre collègue Nicolas KORSACK de l'ULB, avec l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire en Belgique) pour déployer le logiciel au sein des abattoirs belges après sa traduction en langue néerlandaise.

Un dernier projet est à l'étude actuellement, né d'une réflexion avec l'ADILVA. Il consisterait à utiliser le moteur logiciel d'ASADIA avec des photographies de lésions d'autopsie. Nous

sommes en relations, pour développer cette base de données, avec les services d'anatomo-pathologie des différentes écoles vétérinaires françaises et les directeurs de quelques laboratoires départementaux. Les quatre écoles vétérinaires ont donné leur accord pour le partage de leurs photos d'autopsie. L'école de Nantes est fortement moteur et a déjà produit une trame juridique pour la gestion de cette nouvelle extension d'ASADIA. Ce projet se concrétise et va se développer.

Il est rappelé que 2700 photos sur la volaille sont toujours mises à disposition de l'ASA par Mme BRUGERE-PICOUX.

PROSPECTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PARTENARIATS

Nous avons proposé à l'ENVA, une convention sur le même modèle de collaboration pour la promotion de la santé publique vétérinaire et agronomique que celle que nous avons signée avec Vetagro-Sup. Nous n'avons malheureusement toujours pas de réponse de la direction de l'Ecole d'ALFORT depuis notre Assemblée générale 2020.

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Pour suivre le plan immuable du rapport moral de l'association, l'organisation des instances de notre association est, tout d'abord, rappelée.

Organisation des instances de notre association

Pour des raisons de commodité et de clarté, un « rang » a été attribué à chaque siège, ce qui permet de simplifier les procédures en cas de remplacement des membres en cours de mandat.

Conformément à la nomenclature adoptée en 2011, en 2022 nous étions en année B et en 2023 nous sommes en année C. L'Assemblée générale se doit de reconduire ou de remplacer les membres dont le mandat arrive à expiration en 2023.

Les différentes listes vous sont proposées ci-dessous :

Année A (renouvelables en 2018- 2021- 2024- 2027- 2030- 2033- 2036- 2039- 2042- 2045…)

A1 : François BOLNOT
A2 : Vincent CARLIER
A3 : Martine CARLIER
A4 :-Hélène BENOIT-VALIERGUE
A5 : Hubert BRUGERE
A6 : Didier PEYROT - nous avons décidé de geler son siège depuis 2021 suite à sa demande de ne plus siéger au CA provisoirement.

Année B (renouvelables en 2019- 2022, 2025- 2028- 2031- 2034- 2037-2040- 2043- 2046…)

B1 : Jean-Christophe AUGUSTIN
B2 **Siège VACANT**
B3 : **Siège VACANT**

B4 : Brigitte ENRIQUEZ
B5 : Pierre DEMONT
B6 : François SIMON – nous avons décidé de geler son siège depuis 2022.

Année C (renouvelables en 2017- 2020- 2023- 2026- 2029- 2032- 2035- 2038- 2041- 2044- 2047…)
C1 : Michel GAUTHIER
C2 : Claude GRANDMONTAGNE
C3 : Jeanne BRUGERE-PICOUX
C4 : Michel MAS
C5 : Gilles QUINET
C6 : Sophie GREEN-THIEBAULT

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois lors de la dernière mandature, les 9 février 2022 (à l'issue de l'AG), le 15 juin 2022 et le 14 décembre 2022.

A l'issue du Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale de 2022, le bureau de l'Association a été formé comme suit :

Michel MAS, Président
Martine CARLIER, 1ère Vice-Présidente
Claude GRANDMONTAGNE, vice-Président
Jean-Christophe AUGUSTIN, membre du bureau expert
Vincent CARLIER, Secrétaire général
François SIMON, secrétaire général adjoint
Hélène BENOIT-VALIERGUE, Trésorière
Gilles QUINET, Trésorier Adjoint
Jeanne BRUGERE-PICOUX, membre du bureau
Michel GAUTHIER, membre du bureau
Brigitte ENRIQUEZ, membre du bureau

A l'issue de notre Assemblée générale d'aujourd'hui, un Conseil d'administration sera organisé afin de désigner les membres du bureau de l'ASA pour la prochaine mandature.

Le bureau s'est réuni 3 fois au cours de l'année civile 2022, les 26 janvier, 15 juin, et 15 décembre.

Les procès-verbaux des réunions du Bureau et du Conseil d'administration ont été rédigés et archivés. Ils sont à la disposition des membres de l'Assemblée générale.

Durant l'exercice écoulé, notre association a maintenu son exigence de rigueur et de transparence dans sa gestion administrative et comptable.

Le bureau et le Conseil d'administration adressent à l'occasion de ce bilan annuel leurs sincères remerciements aux dévouées salariées de l'ASA : Leila ALI MANDJEE, Eloïse RIOUALL et

Nathalie PATRY qui ont assuré avec conscience et efficacité le fonctionnement au quotidien de l'ASA.

Le bureau suit et supervise avec attention le fonctionnement de l'ASA, du fait de la présence permanente d'un ou plusieurs membres sur le site (le plus souvent en visio ces dernières années), de la participation de l'un des membres aux réunions de service et de la diffusion régulière des comptes rendus.

Des remerciements tout particuliers vont cette année encore à l'équipe financière Hélène BENOIT-VALIERGUE Trésorière, Gilles QUINET Trésorier adjoint, le Cabinet EGEA expert-comptable. Tous garantissent la loyauté des comptes et la sincérité des opérations financières. Nos deux trésoriers, ont mis en place une comptabilité analytique qui va permettre de mieux prévoir les dépenses et de concevoir un vrai budget prévisionnel pour notre association.

Grâce au concours actif de Nathalie PATRY, notre secrétaire comptable, nous souhaitons disposer en temps réel, de la situation budgétaire ventilée par poste ce qui permettra d'alléger le travail d'EGEA et par voie de conséquence, la facture associée.

A noter qu'Hélène BENOIT-VALIERGUE assure depuis 2019 la supervision des enregistrements comptables du logiciel EBP réalisées par Nathalie PATRY.

Merci à tous pour leurs implications assidues dans cette mission.

L'année 2022 est, comme les années passées, une année de relatif équilibre pour notre association : des recettes stables (voire en légère augmentation), liées à une diversification des activités de l'ASA, et des dépenses maîtrisées.

Point sur la gestion des ressources humaines :

- la signature d'un accord d'intéressement avec nos salariés.

L'ASA a décidé en 2019 de signer avec ses salariés un accord d'intéressement. Cet accord a été déposé à la DIRECCTE (devenue depuis la DRIEETS en Ile de France) dans un premier temps en juillet 2019. Il a ensuite été modifié en tenant compte des remarques envoyées par l'administration et déposé à nouveau sur la plateforme administrative dédiée en décembre 2019.

Le dossier a été jugé conforme à la réglementation en vigueur et l'accord s'est appliqué en 2020 et en 2021. Il a été renégocié en 2022 (pour trois ans) et ce nouvel accord sera appliqué dès 2023.

Quelques rappels de procédure :

A l'issue de la parution du bilan comptable 2022, un rapport simple sera rédigé et signé par les dirigeants et les employés de l'ASA. Ce rapport précisera la base de calcul de la prime d'intéressement versée aux salariées ainsi que son montant. Son versement devrait être effectif au cours du premier trimestre 2023.

- Modification de la grille salariale de nos collaboratrices à la suite du départ de Ghislaine SERVEAUX :

Fin 2022, le CA de l'ASA a proposé de redistribuer, sous forme de prime et à titre exceptionnel (compte tenu du manque de visibilité que nous avons actuellement sur les besoins liés au déménagement de notre laboratoire), le salaire de Ghislaine SERVEAUX entre nos trois salariées.
Toutefois, compte tenu de la relative stabilité de son bilan financier, l'ASA envisage de réintégrer à terme, tout ou partie de ces primes dans les salaires.
Cette redistribution permet notamment de tenir compte de la quantité du travail supplémentaire pris en charge à la suite du départ de Ghislaine SERVEAUX.

Des précisions sur ce point vous seront fournies lors de l'examen de notre rapport financier.

Convention d'occupation du domaine public entre l'ASA et l'ENVA

Rappel :

Nous avons dû déménager du bureau que l'ASA occupait dans le bâtiment DRIEUX. En remplacement, l'ENVA louait à l'association un bureau de 14 m^2 dans le nouveau bâtiment NOCARD.
Nous avons mis fin à cette location après le décès de J-M GOURREAU.

Convention IFIP

Il est rappelé que :

Le 21 janvier 2020, M. Gilles NASSY, responsable IFIP du pôle de Maisons-Alfort a rencontré Claude GRANDMONTAGNE et Michel MAS.
Il avait été convenu lors de cette réunion qu'une convention-cadre entre l'ASA et l'IFIP serait rédigée et complétée par une convention financière. Cette convention a été signée en 2021. Elle comporte une annexe financière qu'il est prévu de revoir annuellement.
Nous allons rédiger un avenant à cette convention afin de prendre en compte la nouvelle localisation de notre laboratoire et l'hébergement par l'IFIP d'Eloïse RIOUALL.

Le déménagement de l'IFIP – Etat d'avancement du projet.

La date prévisionnelle du déménagement de l'IFIP est toujours maintenue à la fin de l'été 2023 / début automne 2023. L'ASA travaille sur différentes options pour faire face à la nouvelle organisation nécessaire.

Comme vous pouvez le constater, les activités de l'ASA et malgré la crise de la Covid 19, ont été, durant l'année écoulée, nombreuses et variées. Mais il nous reste encore quelques chantiers à mener en 2023 :

- Nous souhaiterions également travailler à construire de nouveaux accords de partenariat avec le Ministère en charge de l'Agriculture et les organisations interprofessionnelles,

- Comme cela a été précédemment signalé, un nouveau questionnaire de satisfaction à destination des participants au RAEMA, leur sera prochainement envoyé. Les laboratoires sont vivement invités à y répondre. Ce sont, en effet, ces réponses qui permettent à l'ASA de faire évoluer le RAEMA pour l'adapter au mieux aux besoins des participants,

- un projet de développement de modules d'appui technique destinés à nos laboratoires adhérents, pour les aider à interpréter les résultats de leurs essais.
Nous sommes à ce stade de ce projet dans une phase d'évaluation des besoins. Pour ce faire, nous allons nous appuyer sur les retours de nos adhérents que nous examinons à chaque Comité permanent du RAEMA, et sur les retours du questionnaire.

- Le développement de nouveaux germes pour le RAEMA,

- le projet de refaire monter en puissance notre activité de R&D, passée en mode allégée à cause de la Covid qui n'a pas permis à notre équipe d'être suffisamment présente dans notre laboratoire.

- la refonte du règlement intérieur de l'ASA, nous allons tout mettre en œuvre pour finaliser ce travail en 2023,

- Mais, comme évoqué, le principal chantier de l'ASA pour 2023, sera la réorganisation géographique de notre activité RAEMA prévue fin 2023 sans impact sur la qualité et l'efficacité de notre offre de CIL.

Telles ont été les principales activités de votre association pour l'année civile 2022. Le Conseil d'administration soumet ce projet de rapport moral à la discussion et aux suffrages de l'Assemblée générale, se tient à sa disposition pour fournir toute précision utile et, à l'issue de la discussion, sollicite de sa part le vote du quitus moral.

Merci à tous les bénévoles, les volontaires et les salariés de l'ASA pour leur travail remarquable qui permet à notre association de continuer à fonctionner et même de faire se dégager un excédent d'exploitation.

Le quitus moral concernant les activités de l'ASA pour l'année civile 2022 est accordé aux administrateurs à l'unanimité des présents.

POINT 3 : Rapport financier

La parole est donnée à Hélène BENOIT-VALIERGUE, trésorière de l'ASA.

Les produits d'exploitation sont en diminution de 4%. Cette baisse est principalement liée au double paiement de l'ADILVA qui a eu lieu en 2021. Les engagements restent, eux, les mêmes.

Il est précisé que l'excédent de 15 000 € figurant sur la ligne comptable « Divers » correspond à la reprise de créances douteuses.

Concernant les charges, une nette augmentation est notée pour la ligne « Entretien / réparations » ; ce point sera à approfondir. M. MAS précise que plusieurs dépenses liées à cette ligne comptable ont été refacturées à l'IFIP. À l'issue du déménagement, une vérification du matériel devra être prévue. Les coûts seront estimés.
La ligne « Dotation aux amortissements » est également en hausse en raison de l'achat d'un ordinateur.

En 2022, aucune formation payante n'a été suivie par les salariées. Les Webinar ou autres formations gratuites devront toutefois être enregistrées.

Au sujet des salaires, il est prévu que le système de prime Macron soit reconduit, à l'identique, en 2023. A noter qu'en 2024, cette prime deviendra imposable.

Le résultat pour cette année 2022 s'élève à 28 616.36 €.

Le tableau pour le calcul de la prime d'intéressement est également présenté. Il permettra de rédiger le *rapport simple* précisant le calcul et le montant de la prime versée aux salariées.

M. CARLIER précise que la balance comptable devra également être communiquée. Ce document est nécessaire pour la prise de décisions, d'un point de vue financier.
A ce jour, des questions doivent se poser sur les variations observées entre 2021 et 2022.

La parole est donnée à M. GRANDMONTAGNE qui précise que la projection du cabinet comptable EGEA pour fin 2022 était optimiste. C'est tout de même, l'ensemble de l'excédent prévisionné qui a été reversé aux salariées de l'ASA sous forme de prime. Ce mode de fonctionnement est, pour le moment, maintenu. En effet, l'année 2023 sera une année de transition. Des dépenses supplémentaires pourraient avoir lieu en raison d'un fonctionnement de l'ASA sur deux sites. L'association n'a pas de vision précise sur les frais engendrés.

En termes de trésorerie, l'ASA dispose d'un fonds de roulement pour pallier un éventuel problème.

Les tarifs de l'Association :

Les tarifs 2023 fixés en juin 2022, conformément au fonctionnement voté lors de la précédente Assemblée générale, sont les suivants :

<u>Tarifs cotisation</u>
- Cotisation individuelle : 43€
- Cotisation étudiant : 21€

<u>Tarifs RAEMA</u>
- Abonnement annuel RAEMA pour 2 campagnes : 1117 € HT
- Abonnement annuel RAEMA pour une seule campagne : 801 € HT

<u>Tarif transport colis en boîte isotherme</u>
- 1 colis en boîte isotherme : 136 € HT

Tarifs colis supplémentaires

- Envoi d'un colis supplémentaire sans édition de rapport = 118 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour les 2 campagnes avec édition d'un rapport Cofrac = 756 € HT
- Envoi d'un colis supplémentaire pour 1 seule campagne avec édition d'un rapport Cofrac = 538 € HT
- Correspondance entre pots à réception des échantillons = 55 € HT

Tarifs RAEMA Gel

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 2 campagnes :

1 dénombrement : 352 € HT
2 dénombrements : 415 € HT
3 dénombrements : 451 € HT
4 dénombrements : 473 € HT
5 dénombrements : 495 € HT

Abonnement annuel RAEMA Gel pour 1 campagne :

1 dénombrement : 296 € HT
2 dénombrements : 352 € HT
3 dénombrements : 390 € HT
4 dénombrements : 415 € HT
5 dénombrements : 437 € HT

Pot supplémentaire : 29 € HT
Pot supplémentaire avec rapport : 118 € HT

Tarifs abonnement annuel web AsaDia 3 :

- Tarif unitaire public 140 € HT
- Tarif groupe (10 ou plus exemplaires) ou adhérent 80 € HT

Ouvrage de M. DELOMEZ : 30.43 € HT (prix public), soit 32.10 € TTC.

Il est précisé que l'ensemble des tarifs a été communiqué aux laboratoires en septembre 2022, pour leur permettre d'établir le plus tôt possible leur budget prévisionnel pour 2023.

Le quitus financier est accordé à l'unanimité. Les tarifs sont votés à l'unanimité.

POINT 4 : Renouvellement de six sièges au Conseil d'administration

Pour l'année civile 2023, six sièges C doivent être renouvelés :

Michel GAUTHIER
Claude GRANDMONTAGNE
Jeanne BRUGERE-PICOUX
Michel MAS
Gilles QUINET
Sophie GREEN-THIEBAULT

Les six candidatures ont été reçues. Personne ne demandant le scrutin secret, la liste mentionnée ci-dessous est votée à main levée :

Michel GAUTHIER
Claude GRANDMONTAGNE
Jeanne BRUGERE-PICOUX
Michel MAS
Gilles QUINET
Sophie GREEN-THIEBAULT

POINT 5 : Projets 2023

Au-delà des projets déjà énoncés dans le rapport moral, un projet d'investissement matériel est prévu cette année. Il s'agit du remplacement du lyophilisateur actuel.
Plusieurs fournisseurs ont été contactés par l'équipe technique du RAEMA, l'étude est en cours.
Deux types d'appareil existent : des lyophilisateurs de laboratoire qui ne réalisent que l'étape de lyophilisation et des lyophilisateurs pilotes qui gèrent la congélation et la lyophilisation.
Selon les modèles, le budget varie entre 40 000 et 60 000 €.

POINT 6 : Questions diverses

M. MAS précise que M. DUMAS (DDPP du Rhône) avait été invité pour participer à cette Assemblée générale. Pour des raisons professionnelles, il n'a pu y assister. Il est tout de même pressenti pour devenir un nouveau membre actif de l'ASA.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président remercie l'ensemble des participants et déclare l'Assemblée générale annuelle de l'association Animal-Société-Aliment close à 11H42.

Le président de l'ASA

Michel MAS